

Montréal, le 15 mai 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif d'Énergir* à compter du 1^{er} octobre 2019
Dossier de la Régie : R-4076-2018, Phase 2

L'ACEFQ demande à la Régie de l'énergie (la Régie) un délai **jusqu'au 17 mai 2019** pour déposer, dans le cadre du dossier susmentionné, ses demandes de renseignements (DDR) sur la preuve déposée en phase 1 examinée en phase 2 et celle déposée fin mars 2019. L'intervenante justifie ce délai par une période de convalescence (pièce [C-ACEFQ-0019](#)).

La Régie accorde le délai demandé par l'ACEFQ pour les motifs présentés dans sa demande.

Par ailleurs, la Régie note que l'ACEFQ, l'ACIG, le ROEÉ et l'UMQ n'ont pas déposé leurs sujets d'intervention sur les pièces de nature comptable et tarifaire selon l'échéancier fixé par la décision [D-2019-057](#). Elle note également qu'ils n'ont pas demandé de délai pour un dépôt à une date ultérieure. Seule la FCEI a demandé un tel délai que la Régie accorde dans sa [lettre du 14 mai 2019](#).

La Régie conclut que cette étape du calendrier de traitement a possiblement été incomprise ou oubliée par l'ACEFQ, l'ACIG, le ROEÉ et l'UMQ.

Conséquemment et considérant les délais accordés à l'ACEFQ et à la FCEI, la Régie révisé certains éléments du calendrier fixé par la décision [D-2019-057](#) comme suit :

Le 14 mai 2019 à 12 h, et Le 17 mai 2019 à 12 h (pour l'ACEFQ)	Date limite pour le dépôt des DDR à Énergir sur la preuve déposée en phase 1 examinée en phase 2 et celle déposée fin mars 2019
Le 14 17 mai 2019 à 12 h	Date limite pour le dépôt des sujets d'intervention sur les pièces de nature comptable et tarifaire
Le 24 23 mai 2019 à 12 h	Date limite pour le dépôt des commentaires d'Énergir sur les sujets d'intervention de nature comptable et tarifaire
Le 24 27 mai 2019 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants aux commentaires d'Énergir

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml